

Procès-verbal des délibérations du bureau syndical			
Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h		N° Délibération	DBS-2022-IX-01
Convocation 25/11/2022	CAIRE - Haguenau	PJ	-

Présents	14	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ., M. Roger ISEL, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.
Membres en exercice	17	

Excusés	3	M. André ERBS, M. Patrice HILT et M. Olivier ROUX
----------------	----------	---

ORDRE DU JOUR

- DBS 2022-IX-01 Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire à la commune de Kaltenhouse
- DBS 2022-IX-02 Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire à la commune de Schirrhoffen

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2022-IX-01 : Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire à la commune de Kaltenhouse

Rapport présenté par Mme Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.

I. Contexte

En 2018, le secteur du bâtiment est le principal consommateur d'énergie du territoire (52%). La rénovation énergétique du parc bâti est ainsi une thématique essentielle pour la réussite de la transition énergétique de l'Alsace du Nord.

Par ailleurs, l'exemplarité des collectivités locales est une orientation stratégique affirmée de la stratégie du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord, dans l'objectif d'impulser une politique énergétique ambitieuse à l'échelle du territoire.

Optimiser et programmer la rénovation du patrimoine public existant nécessite, au préalable, de bien connaître l'efficacité énergétique des bâtiments et leur potentiel d'amélioration. C'est pourquoi une mission mutualisée d'économe de flux est inscrite dans l'action « 1.1.1 Analysons, optimisons et programmons l'efficacité énergétique des bâtiments publics » du PCAET de l'Alsace du Nord.

La mission « Econome de flux Alsace du Nord » a été mise en place au deuxième semestre 2021 et est assurée par un économe de flux porté par Alter Alsace Energie, dédié à mi-temps à l'Alsace du Nord pendant 2 ans (de mi 2021 à mi 2023).

Le PÉTR a par ailleurs signé une convention de partenariat financier avec le groupe ES qui octroie au PÉTR un montant de 40 000 € sur les 2 ans pour contribuer au financement de la campagne d'audits et d'accompagnement des collectivités du PÉTR de l'Alsace du Nord vers plus d'efficacité énergétique des bâtiments publics menée en partenariat avec Alter Alsace Energie.

Rappel des missions de l'économe de flux Alsace du Nord :

L'économe de flux assure 3 types de mission pour les communes :

- **SOBRIETE** (analyse des consommations des bâtiments, optimisation des réglages des systèmes, formation et sensibilisation des techniciens et usagers)
- **EFFICACITE** (analyse thermique des bâtiments et préconisation de travaux)
- **SOLAIRE** (analyse du potentiel solaire des toitures réalisées pour les communes et EPCI volontaires)

Les communes et EPCI volontaires contractualisent directement avec Alter Alsace Energie.

L'économe de flux assure également une mission de coordination, d'animation et de suivi de l'action pour le PÉTR.

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2022-IX-01 : Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire (suite)

II. Subvention des missions aux communes et EPCI

Le bureau du PETR, lors de sa séance du 08 avril 2021 a décidé de faire bénéficier les communes et EPCI d'une subvention ES en fonction des missions réalisées, principe repris dans la convention avec ES.

Les conditions d'attribution de la subvention forfaitaire indiquées par le PETR aux communes et EPCI sont les suivantes :

Descriptif des missions	Coût	Subvention commune ou EPCI
MISSION "SOBRIETE"	750 €	200 €
MISSION "EFFICACITE"	750 €	200 €
MISSION "SOLAIRE"	500 €	-

III. Proposition d'attribution d'une subvention à la commune de Kaltenhouse

La commune de Kaltenhouse a conclu une convention avec Alter Alsace Energie pour 7 missions SOBRIETE (mairie, école, foyer, salle, église, stand tir, club house), 3 missions EFFICACITE (école, foyer, salle) et 2 missions SOLAIRE (école, foyer). Le montant total de la convention porte sur 8 500 € de prestations dont 2 000 € de subvention forfaitaire ES reversée par le PETR.

Une facture intermédiaire des missions a été réalisée pour un montant de 5 125 euros ouvrant droit à une subvention forfaitaire de 1 100 euros.

Il est ainsi proposé au bureau d'attribuer une subvention à la commune de Kaltenhouse de 1 100 euros.

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2022-IX-01 : Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire (suite)

DECISION

Vu la délibération n° BS 2021-IV-03 du 8 avril 2021 portant sur la mission mutualisée économe de flux et audits thermiques des bâtiments publics,

Considérant l'enjeu prioritaire de la rénovation énergétique des bâtiments et le rôle d'exemplarité des collectivités locales dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie de l'Alsace du Nord,

Considérant la convention signée avec ES pour le cofinancement de cette campagne d'audits,

Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

Accorde une subvention de 1 100 € à la commune de Kaltenhouse pour les missions réalisées par l'économe de flux Alsace du Nord.

Charge M. le Président, ou la Vice-Présidente par délégation, des formalités afférentes à la présente décision.

Affiché au siège du PETR, le

08/12/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme,

Mme Marie-Odile BECKER

Vice-Présidente

Procès-verbal des délibérations du bureau syndical			
Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h		N° Délibération	DBS-2022-IX-02
Convocation 25/11/2022	CAIRE - Haguenau	PJ	-

Présents	14	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Paul HEINTZ., M. Roger ISEL, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe SPECHT, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.
Membres en exercice	17	

Excusés	3	M. André ERBS, M. Patrice HILT et M. Olivier ROUX
----------------	----------	---

ORDRE DU JOUR

DBS 2022-IX-01 Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire à la commune de Kaltenhouse

DBS 2022-IX-02 Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire à la commune de Schirrhoffen

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2022-IX-02 : Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire à la commune de Schirrhoffen

Rapport présenté par Mme Marie-Odile BECKER, Vice-Présidente.

I. Contexte

En 2018, le secteur du bâtiment est le principal consommateur d'énergie du territoire (52%). La rénovation énergétique du parc bâti est ainsi une thématique essentielle pour la réussite de la transition énergétique de l'Alsace du Nord.

Par ailleurs, l'exemplarité des collectivités locales est une orientation stratégique affirmée de la stratégie du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord, dans l'objectif d'impulser une politique énergétique ambitieuse à l'échelle du territoire.

Optimiser et programmer la rénovation du patrimoine public existant nécessite, au préalable, de bien connaître l'efficacité énergétique des bâtiments et leur potentiel d'amélioration. C'est pourquoi une mission mutualisée d'économe de flux est inscrite dans l'action « 1.1.1 Analysons, optimisons et programmons l'efficacité énergétique des bâtiments publics » du PCAET de l'Alsace du Nord.

La mission « Econome de flux Alsace du Nord » a été mise en place au deuxième semestre 2021 et est assurée par un économe de flux porté par Alter Alsace Energie, dédié à mi-temps à l'Alsace du Nord pendant 2 ans (de mi 2021 à mi 2023).

Le PETR a par ailleurs signé une convention de partenariat financier avec le groupe ES qui octroie au PETR un montant de 40 000 € sur les 2 ans pour contribuer au financement de la campagne d'audits et d'accompagnement des collectivités du PETR de l'Alsace du Nord vers plus d'efficacité énergétique des bâtiments publics menée en partenariat avec Alter Alsace Energie.

Rappel des missions de l'économe de flux Alsace du Nord :

L'économe de flux assure 3 types de mission pour les communes :

- **SOBRIETE** (analyse des consommations des bâtiments, optimisation des réglages des systèmes, formation et sensibilisation des techniciens et usagers)
- **EFFICACITE** (analyse thermique des bâtiments et préconisation de travaux)
- **SOLAIRE** (analyse du potentiel solaire des toitures réalisées pour les communes et EPCI volontaires)

Les communes et EPCI volontaires contractualisent directement avec Alter Alsace Energie.

L'économe de flux assure également une mission de coordination, d'animation et de suivi de l'action pour le PETR.

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2022-IX-02 : Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire (suite)

II. Subvention des missions aux communes et EPCI

Le bureau du PETR, lors de sa séance du 08 avril 2021 a décidé de faire bénéficier les communes et EPCI d'une subvention ES en fonction des missions réalisées, principe repris dans la convention avec ES.

Les conditions d'attribution de la subvention forfaitaire indiquées par le PETR aux communes et EPCI sont les suivantes :

Descriptif des missions	Coût	Subvention commune ou EPCI
MISSION "SOBRIETE"	750 €	200 €
MISSION "EFFICACITE"	750 €	200 €
MISSION "SOLAIRE"	500 €	-

III. Proposition d'attribution d'une subvention à la commune de Schirrhoffen

La commune de Schirrhoffen a conclu une convention avec Alter Alsace Energie pour 1 mission SOBRIETE (salle des fêtes), 3 missions EFFICACITE (salle des fêtes, mairie, logements) et 1 mission SOLAIRE (salle des fêtes). Le montant total de la convention porte sur 3 500 € de prestations dont 800 € de subvention forfaitaire ES reversée par le PETR.

Une facture intermédiaire des missions a été réalisée pour un montant de 1 750 euros ouvrant droit à une subvention forfaitaire de 400 euros.

Il est ainsi proposé au bureau d'attribuer une subvention à la commune de Schirrhoffen de 400 euros.

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14h

Espace CAIRE à Haguenau

Délibération DBS n°2022- X-02 : Mission mutualisée économe de flux en Alsace du Nord : attribution d'une subvention forfaitaire (suite)

DECISION

Vu la délibération n° BS 2021-IV-03 du 8 avril 2021 portant sur la mission mutualisée économe de flux et audits thermiques des bâtiments publics,

Considérant l'enjeu prioritaire de la rénovation énergétique des bâtiments et le rôle d'exemplarité des collectivités locales dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie de l'Alsace du Nord,

Considérant la convention signée avec ES pour le cofinancement de cette campagne d'audits,

Le Bureau syndical,

Sur la proposition du rapporteur,

A l'unanimité,

Accorde une subvention de 400 € à la commune de Schirrhoffen pour les missions réalisées par l'économe de flux Alsace du Nord.

Charge M. le Président, ou la Vice-Présidente par délégation, des formalités afférentes à la présente décision.

Affiché au siège du PETR, le

08/12/2022

Pour ampliation

Pour extrait conforme,


Mme Marie-Odile BECKER
Vice-Présidente